

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2020/159 Paraphe : <i>BS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2020/63	

Nombres de membres :
En exercice : 122
Présents : 103
Votants : 114

POUR : 114 (100%)
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Le neuf septembre deux mille vingt, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de Benoît SINGLIT, Président

Date de la convocation : 02/09/2020
M. Jean Pierre CORNEILLE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames ANDREY Danièle, BAUDART Martine, BERGERY Marie-Claude, DION Valentine, FESTUOT Annie, FOURCART Marie-Hélène, GUERIN Anne-Marie, HAUDECOEUR Agnès, HERBAY Christelle, HUSSON POISSON Fanny, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, LEFORT Sylvie, LELOUP Nathalie, NAUDIN Muriel, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, ROUSSY Elise, SEMBENI Anne, SEMBENI Peggy, VERNEL Martine et Messieurs AUDEGOND Mickaël, AUROUX Emmanuel, BESANCON Tony, BESTEL Bernard, BOLY Francis, BOUILLEAUX Jean Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joël, CERRAJERO Eladio, COLSON Pascal, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER Frédéric, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DEGUY Bernard, DEMISSY Pierre, DESGEORGES Marc, DESTENAY Roland, DESWAENE Bruno, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, FRANCART René, GENTY Jean Charles, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HARDY Jérôme, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, HULOT Christian, JOURNET Didier, JUILLET Bruno, LAIES Benoît, LALONDE Loïc, LAMBLOT Laurent, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean François, LECLERCQ Guy, LESOILLE Patrick, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Gérald, MACHINET Thierry, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MANESSE Jean Eric, MARCHAND Fabrice, MARYNS Bruno, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NICOLITCH Cédric, NIZET Sylvain, OUDIN Hubert, PERTUS Xavier, PIC Jean-Yves, PIERSON Forent, POTRON Pierre, POU CET Eric, QUEVAL Guillaume, RAGUET Philippe, RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RENAUX Thierry, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VAN DEN BERGH Charles.

Représentés : M. LOUIS Jean-Marc a donné pouvoir de vote à M. RATAUX Frédéric ; M. DION Christophe a donné pouvoir de vote à M. MARYNS Bruno ; Mme MARCHERAS Laetitia a donné pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis ; M. SEMBENI Alain a donné pouvoir de vote à M. SINGLIT Benoît ; M. GAVART Vincent a donné pouvoir de vote à Mme. NAUDIN ; M. ROBIN Dominique a donné pouvoir de vote à M. FLEURY Vincent ; M. HANNEQUIN Laurent a donné pouvoir de vote à M. MOUTON Francis ; Mme CORNEVIN Barbara a donné pouvoir de vote à Mme BERGERY Marie Claude ; M. LEBON Christophe a donné son pouvoir de vote à Mme LAMPSON Nadège ; Mme LESUEUR Patricia a donné son pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise ; Mme ROGER Magali a donné son pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique.

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE BUZANCY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 12 juillet 1999 qui permet aux communautés de communes d'attribuer à leurs communes membres des fonds de concours afin de contribuer à la réalisation d'équipements d'intérêt commun.

Vu la loi du 13 août 2004 et notamment son article 186 qui modifie la précédente loi et qui prévoit : " afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours." ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication ou notification le**

17 SEP. 2020

17 SEP. 2020

Considérant que la commune de Buzancy a sollicité par courrier daté du 11 juin un soutien financier de l'intercommunalité pour le recrutement d'un maître-nageur sauveteur pour le plan d'eau La Samaritaine, classé en baignade aménagée ;

Considérant que la commune de Buzancy a la volonté de créer un nouveau dynamisme touristique ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 juin 2020, ayant considéré que le territoire compte deux plans d'eau de baignade aménagée, dont un seul géré à l'échelon communal ;

Considérant la volonté de renforcer les pôles d'attractivité touristique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- 1) AUTORISE le versement d'un fonds de concours à la commune de Buzancy d'un montant de 4 000 € en 2020
- 2) PREND ACTE que la commune de Buzancy devra remettre un avis concordant lors de son prochain conseil municipal
- 3) AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

Le Président,

Benoit SINGLIT

